



Servitudes mentionnées sur le plan :

- AC1  Servitudes relatives aux monuments historiques
- AC4  Servitudes relatives aux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
cf. règlement - pièce n°6.B
- AS1  Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
cf. arrêté préfectoral - pièce n°6.C
- EL 11  Servitudes relatives aux interdictions d'accès
- A1  Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier
- PM1 Servitudes résultants des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles (Plan de Prévention des Risques d'inondation de l'Aguenon)
cf. plans et règlement - pièce n°6.a
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- A6 Servitudes relatives aux écoulements des eaux nuisibles
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- PT4 Servitudes relatives aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public
- T7 Servitude aéronautique établie à l'extérieur des zones de dégagement des aérodromes (applicable sur l'ensemble du territoire communal)

Servitudes non mentionnées sur le plan :

Département : Côtes d'Armor



Jugon-les-Lacs

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan des servitudes

Echelle : 1 / 8 500



Arrêté le : 01/04/2010
Approuvé le : 10/12/2010
Modifié le n° 1 le : 10/12/2010
Modifié le n° 2 le :
Modifié le n° 3 le :
Modifié le n° 4 le :

Vu pour être annexé à
l'arrêté de l'Assemblée
municipale en date du :

AB
Urbanisme
Département
Bretagne
44700 Saint-Hilaire-les-Bains
Eurosudouest